



L'ECHO BOISSILLON

N°26 – Novembre 2017



Sommaire

Edito	p 2	Halloween au CLSH	p12
Evénements à venir	p 3	Rezo Pouce	p13
CMJ	p 4	Plateforme d'apport volontaire	p14
Repas des anciens	p 4	Nouvel Eco-centre d'Etréchy	p14
Meilleur Jeune Boulanger d'IdF	p 5	Participation citoyenne	p15
Kermesse des écoles	p 6	Chantier citoyen	p15
Travaux de l'été	p 7	Terrains non entretenus	p16
Inondations sur Boissy	p 9	Règles applicables aux arbres	p17
Fête des associations	p10	Relais Assistants Maternels	p18
Montée en débit	p11	Le Datura, Attention danger !	p19
Nouveau lotissement	p12	Théâtre à Boissy	p20

EDITO

Chaque rentrée scolaire est pour nos enfants et leurs parents un évènement particulièrement important et apporte ordinairement un certain nombre de changements. Pour cette rentrée 2017-2018, c'est le retour à la semaine des 4 jours, non sans mal puisque le décret permettant ce retour n'a été publié au Journal officiel que le 28 juin 2017. C'est donc dans un délai très court qu'un conseil d'école extraordinaire a été réuni pour valider cette semaine de 4 jours.



Les vacances d'Eté ont été l'occasion d'entreprendre plusieurs travaux de rénovation et de faire le point sur les travaux à envisager.

Cette période estivale a été précédée de belles fêtes de fin d'année dans les écoles, de spectacles associatifs et d'un 14 juillet réussi avec son feu d'artifice organisé sur l'aérodrome de Cerny en association avec les communes de Lardy, Baulne, Cerny et Janville.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les personnels des services administratifs et techniques, sollicités pour l'organisation, le montage et le démontage de toutes les manifestations. Sollicités aussi pour que la rentrée de vos enfants se fasse dans les meilleures conditions possibles : travaux dans les écoles, nettoyage des locaux... mais également pour l'entretien des espaces verts et des massifs de fleurs qui sont installés un peu partout sur la commune.

Cette rentrée a été aussi celle des associations, actrices essentielles de la vie communale, et c'est à l'occasion du Forum que ces dernières ont pu relancer leurs activités pour une nouvelle année.

Cette année encore, nous ne dérogeons pas à la règle. Notre village apparaît avec quelques transformations et aménagements qui se poursuivront afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie de chacun.

« L'Echo », le site Internet et la page Facebook de la commune vous permettront de suivre régulièrement l'actualité de notre village et de ses alentours.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée.

S. SECHET

Evénements à venir

Commémoration du 11 Novembre

Le défilé partira de la cour de la Mairie à 10h30 pour se rendre devant le monument aux morts.

Après la cérémonie, nous partagerons le verre de l'amitié en salle du conseil.

Rendez-vous dans la cour de la mairie à 10h15.

A. VAUTHIER



Exposition du 3 au 5 Novembre

Du 3 au 5 novembre 2017 la commune accueille à la bibliothèque une exposition qui réunira une vingtaine d'artistes, tous issus de Boissy et des villages alentour.

Nous pourrons voir des peintures, des sculptures ou encore des vitraux Tyffany (technique de sertissage particulier des vitraux) et des photographies.

L'entrée à l'exposition est gratuite et ouverte à tout public. Elle se tiendra de 10 heures à 18 heures non-stop. Le vernissage est prévu le 4 novembre 2017 à 18 heures.

A. VAUTHIER



Bourse aux jouets - Marché de Noël

Une bourse aux jouets est couplée au marché de Noël pour cette édition 2017.

Le marché de Noël est orienté artisanat local, notamment pour les particuliers réalisant des créations et objets originaux, donc n'hésitez pas : rendez-vous en mairie pour connaître toutes les modalités d'inscription.

La bourse aux jouets et le marché de Noël auront lieu dans la salle des fêtes de **10h à 18h, le dimanche 10 décembre.**



J. ALLEAUME

Nos CMJ

Le mandat de deux ans des jeunes Conseillers Municipaux Juniors touchant à sa fin, de nouvelles élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre, au sein de l'école élémentaire Anne Frank.

Trois filles et trois garçons, représentant les classes de CE2, CM1 et CM2 ont été choisis par leurs camarades pour représenter leur école.

Chloé, Asma, Lauryne, Lorenzo, Lukas et Adrien auront entre autres missions, de collecter des idées émanant de l'ensemble et ainsi tenter d'améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Certains de leurs projets pourront être présentés au conseil municipal adulte et éventuellement voir le jour, comme ce fût le cas pour leurs prédécesseurs.

Avant cela, les nouveaux élus devront prendre officiellement leurs fonctions lors d'une séance d'investiture, en présence des anciens CMJ.



Leur mandat débutera par un conseil municipal junior quelques jours plus tard, suivi de leur première représentation publique lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918.

F. AUCOULON

Repas des anciens – Dimanche 8 Octobre 2017

En arrivant à la salle des fêtes nouvellement rénovée, nos anciens ont pu durant cet après-midi découvrir le décor des tables rappelant le soleil du midi et les senteurs de la lavande, apprécier l'excellent repas servi par « Le Traiteur du Gâtinais » et se laisser entrainer par des airs connus de tous, permettant pour les uns de se retrouver sur la piste de danse, animée par l'orchestre « MATHOU » et pour les autres de se remémorer quelques souvenirs passés.

Les membres du CCAS remercient chaleureusement nos anciens pour leur participation et souhaitent les retrouver encore plus nombreux l'an prochain.



M. DUBOIS



Meilleur Jeune Boulanger d'Ile de France

(Source: communiqué de presse M. BENAMA)

Un Boissillon à l'honneur lors de la 5ème édition de la cérémonie de remise des diplômes de la FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE (FDME) qui s'est déroulée le vendredi 6 octobre 2017 aux Arènes de l'Agora à Évry.

Un événement exceptionnel qui a rassemblé plus de 1300 personnes dont plusieurs personnalités. Chaque année, la FDME réunit ses lauréats pour fêter l'obtention de leur diplôme.

Cette année, la cérémonie a mis à l'honneur un Boissillon en la personne de **JEREMY BARBERI**, qui a obtenu le Titre de "Meilleur Jeune Boulanger d'Île-de-France Grande Couronne" lors des sélections régionales qui avaient lieu le mercredi 4 Octobre au CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines.

Avec cette première place, Jérémy, apprenti en Brevet Professionnel Boulanger 1ère année à la FDME, s'est ouvert les portes de la finale nationale du concours "Un des Meilleurs Jeunes Boulangers de France" 2017 qui aura lieu en Auvergne fin novembre prochain.

Encore un petit effort et de longues heures d'entraînement au programme pour Jérémy, qui peut également compter sur le soutien de son maître d'apprentissage, Monsieur MOUEZA de la Boulangerie "Les Toqués du Pain" à Baulne puisque c'est dans cette boulangerie que Jérémy effectue ses heures de travail en entreprise.



J.M. DUMAZERT

Kermesse des écoles - C'est la journée des enfants !

Le samedi 24 juin a eu lieu la kermesse des écoles organisée par l'Association Être Enfant à Boissy.

C'est un rendez-vous incontournable pour les élèves. Il a lieu chaque année après les spectacles des deux écoles de Boissy. Il commence par un barbecue. Puis, dès 13h30, les enfants vont participer aux différents stands: poneys, structure gonflable, maquillage, chamboule tout, ... etc. Tout au long de la journée, la buvette propose des gâteaux maison, barba à papa, crêpes et boissons.

Le samedi 24 juin a eu lieu la kermesse des écoles organisée par l'Association Être Enfant à Boissy.

Les enfants apprécient ce moment partagé avec leurs camarades, leurs parents et leurs enseignants. Par ailleurs, les bénéfices récoltés sur cette journée sont reversés aux coopératives scolaires.



L'organisation de la kermesse mobilise les bénévoles de l'association, dès le mois de septembre de l'année précédente. Le jour J, ce ne sont pas moins de quarante parents volontaires qui sont nécessaires entre l'installation et l'animation des stands.

Pour la kermesse de 2018, nous avons envie de modifier la formule par le choix d'un thème qui sera le fil conducteur entre l'ambiance, les décors de stands et les tenues des animateurs. Pour cela, nous faisons appel à toute personne du village désireux de participer à cette belle aventure car nous avons besoin de bricoleurs, de couturiers, de dessinateurs, bref tous les talents sont les bienvenus. Si cela vous intéresse merci de nous contacter au 06 82 41 98 83.



L'AEEB existe depuis 2005

Ses objectifs :

- défendre les intérêts des enfants du village
- contribuer à l'animation du village par des événements destinés aux enfants
- jouer l'interface entre les acteurs locaux (élus, enseignants)
- être représentants des parents d'élèves

15 bénévoles actifs, 20 adhérents

A apporté en 2017, 3000 euros de bénéfices aux coopératives scolaires des deux écoles

L'adhésion annuelle est de 7 euros par famille

Les travaux de l'été à Boissy

Comme chaque année, la commune profite de la période estivale pour réaliser des travaux. Plusieurs chantiers ont été entrepris depuis la fin du mois de Juin :

Rénovation de la salle des fêtes (dernière partie du contrat de territoire signé avec le Conseil Départemental)

Rénovations extérieures et intérieures, avec changement des fenêtres et des portes d'accès, installation de volets roulants et velux sur la partie mezzanine, rénovation de l'installation électrique, installation d'une alarme.



Création d'un garage par la fermeture de l'abri existant.

Une deuxième phase de rénovation intérieure est prévue pour la salle des fêtes et actuellement en cours de « réflexion ».

Les feux tricolores

La remise aux normes des feux tricolores a consisté au changement des blocs feux qui ont été remplacés par des blocs munis d'un radar de détection de vitesse et à l'aménagement du passage piéton avec bouton d'appel et figurines installées de part et d'autre de la traversée au niveau de l'école Anne Frank. Ce programme a également été subventionné en partie par le Conseil Départemental.



L'école élémentaire Anne FRANK



Après les travaux de rénovation des peintures de deux classes, et du sol de l'entrée, les parquets ont été également rénovés par notre équipe d'agents techniques.



Un visiophone a été installé à l'entrée de l'école (prescription du Plan Vigipirate) ce qui permettra le contrôle des visiteurs en dehors des heures de classe habituelles.

Les congés scolaires de la Toussaint 2017 ont été l'occasion de programmer le nettoyage du « grenier » de l'école élémentaire A.FRANK qui au fil des années avait vu s'entasser de nombreux objets.

Un tri minutieux a été fait et la « recyclerie du Gâtinais » a été sollicitée pour redonner vie aux objets qui pouvaient en bénéficier.



L'école maternelle Niki de St Phalle

En attendant des travaux de réaménagement plus importants, une remise aux normes de l'installation électrique plus que nécessaire a été réalisée, avec la pose d'une nouvelle alarme incendie beaucoup plus fonctionnelle pour les exercices d'évacuation d'urgence.

De nombreux travaux sont en cours de programmation, ils seront planifiés en fonction des possibilités budgétaires de la commune et de l'accord des subventions sollicitées.

Certains travaux relèvent de la compétence intercommunale, comme l'éclairage public, une partie de la voirie communale (Hors RD), la petite enfance, la restauration scolaire et le développement économique.

Il n'est pas toujours possible de répondre immédiatement aux attentes de chaque Boissillon, mais les élus de la commission travaux œuvrent pour que le village soit entretenu, rénové et sécurisé.

S. SECHET

Inondations sur Boissy



Le dimanche 27 Aout 2017, des pluies diluviennes se sont abattues sur Boissy et les villages alentours provoquant des inondations et des coulées de boues importantes.

La brutalité et le débit n'ont pas permis l'évacuation naturelle de ces eaux de pluies par les différents fossés, caniveaux et avaloirs prévus à cet effet sur la commune.

Les locaux de la mairie ont également subi des dégâts, les grilles d'évacuation de la cour n'ont pas pu évacuer correctement les eaux de pluies qui ont inondé la salle du conseil, l'agence postale et le secrétariat.



La cave a été submergée, et les pompiers sont intervenus pour évacuer l'eau.



Pour pallier l'urgence du moment, Clarisse (Agent technique) a sillonné les rues pour nettoyer le maximum de boue et d'eau. Il est bien évident que tout n'a pas pu être contrôlé ce jour-là, les urgences étant nombreuses.

Malgré la violence du phénomène, ces intempéries n'ont pas été classées "catastrophe naturelle". La terminologie "catastrophe naturelle" est fréquemment source de confusion dans la mesure où toutes les conséquences d'une catastrophe ne relèvent pas de la procédure de "déclaration de catastrophe naturelle", limitée au cadre réglementaire.

S. SECHET



www.skullpat.com/

Fête des Associations 2 SEPTEMBRE 2017 10 h 00 à 18 h 00 Salle des Fêtes / BOISSY-LE-CUTTÉ

Ce 2 septembre étaient réunies dans la salle des fêtes pour le lancement d'une nouvelle année associative :

- L'« Association Etre Enfant à Boissy » (**AEEB**) dont l'action est de promouvoir le bien-être des enfants de la commune par diverses actions au sein des écoles.
- L'Association Sportive de Boissy le Cutté (**ASBC**) qui propose sur la commune une palette de sports depuis une douzaine d'années : Muay Thai, Self défense, Danse Orientale, Stretching, cardio-danse, éveil aux sports, danse enfants...
- La toute jeune association **FIT DANSE** qui aborde sa deuxième année d'existence et propose du Modern jazz et de la Zumba (Enfants, Ados, Adultes).
- L'Association de Badminton de Cerny (**ABC du volant**)
- L'association des jardiniers de France, une association de jardiniers amateurs qui a pour mission de transmettre son savoir-faire jardinier au naturel et sans pesticide, de favoriser la création de jardins collectifs et de participer à la lutte contre l'exclusion par le jardinage.

Cette fête des associations est l'occasion pour les Boissillons de se croiser et de faire connaissance avec les bénévoles des associations.

S. SECHET



Quelques photos fournies par l'association FIT DANSE.
(contact au 06 98 26 91 11)



La Montée en Débit - Enfin une bonne nouvelle !

Ca y est, c'est fait ! Boissy le Cutté est enfin passé au 'Très' Haut Débit !

L'opération s'est déroulée sans que personne ne se rende compte de rien dans les rues de Boissy et pourtant le 27 Septembre dernier, les 'vannes' des accès Internet se sont ouvertes en grand !

Après de nombreuses relances et rappels au calendrier établi il y a plusieurs années, nous avons enfin pu constater une nette amélioration du débit Internet sur notre commune. Finis les 2 Mb/s péniblement atteints pendant les heures creuses de la journée ou en pleine nuit, place aux 9 Mb/s et même bien plus en fonction de votre contrat et de

votre opérateur (certains mesurent même près de 40 Mb/s chez l'opérateur 'qui a tout compris').

Et ce n'est pas fini ! Nous ne devrions pas nous arrêter là dans le Très Haut Débit puisque la prochaine étape est déjà planifiée. Le passage à la fibre optique dans tous les foyers de Boissy le Cutté devrait être réalisé d'ici 2020 d'après les dernières informations reçues du département ! Le déploiement de réseau Fibre Optique jusqu'à l'Abonné (ou FttH pour Fiber to the Home dans le jargon professionnel) est prévu en 2020 et il y aura donc des travaux à effectuer chez vous pour remplacer l'actuel câble téléphonique par de la fibre optique jusqu'à l'intérieur de votre habitation.

Tableau du déploiement FttH fourni lors d'une réunion sur le sujet à la CCEJR. Encore plus réjouissant !!!

COMMUNE	NB_PRISES	Scénario	DEBUT_TRAVAUX	FIN_TRAVAUX	OUV-COMMERCIAL
CHAUFFOUR-LÈS-ÉTRÉCHY	76	JALON 1	05/03/2018	01/10/2018	4ème trimestre 2018
ÉTRÉCHY	3545	JALON 1	05/03/2018	01/10/2018	4ème trimestre 2018
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	1877	JALON 2	08/10/2018	03/06/2019	3ème trimestre 2019
CHAMARANDE	606	JALON 2	08/10/2018	03/06/2019	3ème trimestre 2019
MAUCHAMPS	148	JALON 2	08/10/2018	03/06/2019	3ème trimestre 2019
SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES	226	JALON 2	08/10/2018	03/06/2019	3ème trimestre 2019
SAINT-YON	432	JALON 2	08/10/2018	03/06/2019	3ème trimestre 2019
SOUZY-LA-BRICHE	163	JALON 2	08/10/2018	03/06/2019	3ème trimestre 2019
TORFOU	138	JALON 2	08/10/2018	03/06/2019	3ème trimestre 2019
AUVERS-SAINT-GEORGES	607	JALON 3	13/05/2019	06/01/2020	1er trimestre 2020
BOISSY-LE-CUTTÉ	611	JALON 3	13/05/2019	06/01/2020	1er trimestre 2020
JANVILLE-SUR-JUINE	974	JALON 3	13/05/2019	06/01/2020	1er trimestre 2020
VILLENEUVE-SUR-AUVERS	308	JALON 3	13/05/2019	06/01/2020	1er trimestre 2020
BOURAY-SUR-JUINE	1014	JALON 4	16/12/2019	10/08/2020	4ème trimestre 2020
LARDY	2669	JALON 4	16/12/2019	10/08/2020	4ème trimestre 2020
VILLECONIN	370	JALON 4	16/12/2019	10/08/2020	4ème trimestre 2020

Pour plus d'information sur ce qu'est la fibre, ce qu'elle va vous apporter et le calendrier des déploiements, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site internet <http://essonnenumerique.com/> créé le 10 Octobre dernier.

Recherche

Connexion

ESSONNE NUMÉRIQUE

Tous connectés en 2020 !

QUI SOMMES-NOUS ? OBJECTIF 2020 LE TRÈS HAUT DÉBIT ÉLIGIBILITÉ USAGES ET SERVICES DU NUMÉRIQUE

Tous connectés en

Partagez Tweeter G+ Partagez

Le Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique se f... Débit d'ici à 2020 conformément à son Schéma Dir...

Qu'est ce qu'un réseau THD ?

Les opportunités offertes par le THD

La découpe du territoire pour le THD

Principe de déploiement d'un réseau 100% fibre optique

Consultez la carte des déploiements très haut débit

Consultez la carte des déploiements très haut débit

Consultez la carte des déploiements très haut débit

J.M. DUMAZERT

Un nouveau lotissement à Boissy

Comme vous avez sans doute pu le constater, le nouveau lotissement situé entre la rue des Vignes et la ruelle Godard est maintenant bien avancé.

Il reste néanmoins quelques points à régler avec le lotisseur qui n'a pas tout à fait respecté les plans déposés en mairie lors du permis d'aménager, notamment en ce qui concerne le bassin de rétention qui se trouve au beau milieu de la zone d'habitation ; cela n'était pas du tout prévu de cette façon puisque sur tous les documents en mairie ainsi que sur les documents du PLU, il devait y avoir une placette en lieu et place de ce bassin de rétention. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce sujet qui devrait se régler rapidement.



Juste pour information, tous les lots ont trouvé acquéreur et les Permis de Construire ont tous été acceptés. Les travaux des constructions ne devraient plus tarder !

J.M. DUMAZERT



Et pour finir ...



Enfin, pour terminer ces pages rétrospectives des derniers événements sur Boissy, une petite photo de saison fournie par le CLSH qui a organisé une journée spéciale Halloween.





REZO POUCE

Pour se déplacer partout et à tout moment sur le territoire du Parc Naturel Régional du Gâtinais français !



Pour les **petits trajets ponctuels ou réguliers**, en complément des moyens de transports existants, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français met en place sur son territoire le système **d'autostop organisé et sécurisé « Rezo Pouce »**.

L'inscription au Rezo Pouce est **gratuite**: elle se fait dans les **mairies participantes**, à la Maison du Parc ou directement sur le site Internet de Rézo Pouce. Il faut signer la Charte de bonne conduite et fournir une pièce d'identité et une photo pour participer à la sécurisation du réseau. Chaque nouvel inscrit, en tant qu'autostoppeur et/ou conducteur, reçoit ensuite un « **kit de mobilité** » ainsi qu'une **carte de membre** directement à son domicile. Une fois la carte de membre reçue, l'autostoppeur peut utiliser les **arrêts Rezo Pouce** matérialisés par des panneaux, et le conducteur peut prendre des autostoppeurs aux arrêts.

Il n'y a pas de prise de rendez-vous préalable : c'est de l'autostop !

Le conducteur membre de Rezo Pouce est reconnaissable à un macaron collé sur le parebrise de son véhicule. Autostoppeur et conducteur présentent leur carte de membre au moment de l'embarquement.

Rezo Pouce est aussi ouvert aux jeunes **à partir de 16 ans** ! Pour obtenir une carte de membre spécifique 16-18 ans, il faut fournir une autorisation parentale et une pièce d'identité du responsable légal lors de l'inscription.

1 JE M'INSCRIS GRATUITEMENT
- SUR LE SITE
- EN MAIRIE

2 JE REÇOIS MON KIT DE MOBILITE

3 J'UTILISE REZO POUCE

Lancement de l'application sur mobile

Elle est disponible en version Android et iOS, téléchargeable sur le Play Store de votre mobile.

Et parce que nous restons une Communauté solidaire et engagée, **Rezo Pouce continue et continuera à fonctionner même sans application**: arrêts sur le Pouce, fiche destination et carte membre !

Pour plus d'informations et trouver

les arrêts près de chez vous : <http://www.parc-gatinais-francais.fr/> ou www.rezopouce.fr.

REZO POUCE
Lance SON APPLI !
Téléchargez-la directement sur le Store et adoptez la « Stop Attitude 2.0 »
TÉLÉCHARGER

Inscrivez-vous et tentez l'expérience !

A partir du 6 Novembre, il y aura quatre arrêts sur Boissy matérialisés par les panneaux 'Arrêt Pouce'.

- Un au niveau du 4 Grande Rue, arrêt de bus devant la mairie, direction Etréchy, D'Huisson, La Ferté-Alais, Bouray
- Un au niveau du 5 Grande Rue, direction Bouville, Etampes
- Un au niveau de l'arrêt de bus en face STRF, direction La Ferté-Alais, Baulne
- Un au niveau de STRF, direction Bouville, Etampes, D'Huisson



Plateforme d'apport volontaire

L'implantation des bornes d'apport volontaire a pris du retard, directement lié à la disponibilité des cuves équipant les plateformes mises en place par le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères). Et les congés d'été ne facilitant pas la re-planification des travaux, ceux-ci seront terminés dans les prochaines semaines.



Cette plateforme devrait ressembler à cette image ...

... mais pour l'instant, seule la fosse a été réalisée, il manque les cuves pour finaliser l'installation !

Il y aura à terme un capteur solaire pour alimenter les différents détecteurs de remplissage des bacs de façon à prévenir automatiquement le SIREDOM quand il faudra intervenir sur le site ! Nous comptons sur vous pour conserver un minimum de propreté autour de cette plateforme et ne pas reproduire ce qui se passe sur le site actuel !

J. ALLEAUME / J.M. DUMAZERT

Nouvel Eco-centre sur Etréchy

Nouveau !

Eco-centre d'Etréchy

Rue des Aunettes

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 14 octobre)

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h - 18h
- Dimanche et jours fériés : 9h - 12h

Horaires d'hiver (du 15 octobre au 31 mars)

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h - 17h
- Dimanche et jours fériés : 9h - 12h

Fermeture mardi et jeudi
1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Important : l'accueil des usagers s'arrête 15 minutes avant la fermeture de l'éco-centre en fin de journée

 Plus d'informations sur www.siredom.com
Suivez-nous sur Facebook et Twitter : @siredom

Une nouvelle déchèterie (ou déchetterie puisque les deux orthographes sont permises) a ouvert ses portes sur Etréchy, le long de la Nationale 20. Les Boissillons peuvent s'y rendre, comme sur les autres plateformes du SIREDOM, avec la carte disponible gratuitement en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Un petit rappel, vous avez le détail de toutes les plateformes disponibles aux alentours de Boissy sur le site de la commune, onglet 'environnement' <http://www.boissy-le-cutte.fr/index.php/environnement>. Celle d'Etréchy y trouvera rapidement sa place !

J.M. DUMAZERT

NOUVEAU !

lundi 25 septembre à 9h

Ouverture du 19^{ème} éco-centre à Etréchy

En savoir plus



Participation Citoyenne

Nous vous rappelons quelques consignes de prudence à l'approche d'une période propice aux cambriolages, celle du changement d'heure. En effet, la tombée de la nuit plus tôt dans la journée reste propice aux intrusions en votre absence.

Il existe des moyens simples et efficaces, lorsque votre domicile est inoccupé.

Un simple minuteur peut déclencher un éclairage à une heure précise d'une pièce visible de l'extérieur, laissant supposer une présence. D'autres systèmes permettent un allumage aléatoire d'un point lumineux à partir de la tombée de la nuit.

Pensez également à bien enclencher votre alarme, si votre logement en est équipé.

Enfin, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie de toute présence inhabituelle et/ou répétée (individu qui fait le guet, véhicule qui roule à faible allure, etc.)

Nous devons tous nous sentir concernés et participer à la préservation de la tranquillité dans notre village.

L'opération tranquillité vacances est toujours en vigueur, à la seule différence que le message automatique lors des passages des effectifs de gendarmerie n'est plus adressé.

F. AUCOULON

ATTENTION



MAISON SOUS ALARME



Chantier citoyen

La première question que nous sommes en droit de nous poser est :

« Où sont passés les jeunes de notre village ? »

La commune organisait un Chantier Citoyen adressé aux étudiants âgés de 16 à 25 ans, sur la commune de Boissy le Cutté.

Cette opération encadrée par le SIARCE devait se dérouler sur la semaine du 23 au 27 octobre, avec à la clé 240 euros en chèques vacances.

Nous avons commencé dès fin septembre à diffuser l'information sur les panneaux lumineux prévus à cet effet, puis sur les tableaux d'affichage municipaux.

Ces mêmes affiches étaient également visibles chez les commerçants et enfin, la mairie mettait l'annonce en ligne sur son site Facebook.

Aucun volontaire sur Boissy le Cutté ne s'est manifesté auprès de la mairie.

Manque de motivation, rémunération jugée trop faible, emploi du temps surchargé, départ en vacances collectif... Quoi qu'il en soit, nous déplorons le manque de mobilisation des jeunes Boissillons qui avaient l'opportunité de gagner une somme d'argent conséquente tout en effectuant une mission d'intérêt général.

Nous avons donc dû nous résoudre à annuler cette opération, malgré trois courageux volontaires issus d'un autre village qui n'ont pu malheureusement à eux seuls sauver ce projet, inenvisageable avec aussi peu de participants.

Nous projetons tout de même la mise en place d'un autre Chantier Citoyen sur la période de vacances scolaires de février 2018, en souhaitant un engagement significatif afin de pérenniser cette noble entreprise.

Notre correspondant auprès du SIARCE précise que la prochaine rémunération s'effectuera en chèques cadeaux, plus largement utilisable dans de nombreuses enseignes.

F. AUCOULON



Que faire en présence d'un terrain non entretenu ?

(Sources <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>)

Si le propriétaire est connu.

Le propriétaire d'un terrain privé agricole ou non, qui laisse son terrain non entretenu (c'est-à-dire en friche ou encombré de débris, gravats, déchets de chantiers), peut causer un préjudice aux propriétaires des terrains voisins. Ce préjudice peut être la présence de mauvaises herbes ou d'animaux nuisibles par exemple.

Pour y mettre un terme, le voisin subissant les nuisances devra dans un premier temps adresser un courrier au propriétaire du terrain en lui demandant de défricher son terrain.

En cas de refus ou d'immobilisme du propriétaire, le voisin devra saisir le tribunal d'instance s'il s'estime victime d'un préjudice.

En dernier recours et si le terrain est situé dans une zone d'habitation ou à moins de 50 mètres d'une habitation, le maire peut adresser au propriétaire une mise en demeure de remettre en état le terrain puis, si nécessaire, faire réaliser d'office ces travaux aux frais du propriétaire.

Un Maire doit donc faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés dès lors qu'il existe un risque pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Par ailleurs, lorsque le bien est situé dans une zone habitée, l'article L 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Maire de mettre en demeure les propriétaires d'exécuter, à leurs frais, les travaux de remise en état du terrain et d'y procéder d'office aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit si les travaux n'ont pas été effectués à la date de la mise en demeure.

Si le propriétaire n'est pas connu

Lorsque le propriétaire du terrain litigieux n'est pas identifié, le service communal d'hygiène et de santé de la mairie doit être saisi. Si le propriétaire n'est pas retrouvé, le maire dresse un procès-verbal d'abandon de terrain et ordonne les travaux nécessaires.

J.M. DUMAZERT



Règles applicables aux arbres et aux arbustes

Bien que l'on entende souvent 'je suis chez moi, je fais ce que je veux !', cela n'est pas toujours le cas ... Tout comme il existe des règles d'urbanisme qui régissent les constructions sur la commune (cf le PLU !) il existe aussi des lois qui réglementent les plantations et entretiens des arbres et haies sur nos propres terrains ! Les normes sont anciennes et datent pour la plupart de 1804 avec la rédaction du Code civil.



Les plantations "mitoyennes"

Les plantations mitoyennes sont régies par les articles 669 et 670 du Code civil.

Les arbres et haies plantés sur la ligne séparative de deux terrains sont réputés mitoyens.

Les fruits sont recueillis à frais partagés par moitié, qu'ils soient tombés au sol ou cueillis.

Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés. Lorsqu'ils meurent ou lorsqu'ils sont coupés ou arrachés, ces arbres sont partagés par moitié

Exception des plantations en espaliers

Les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on ne soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne doivent pas dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen (s'il n'est construit que sur une seule propriété et non pas sur la limite séparative des terrains), le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Les plantations "privatives"

Les plantations privatives sont régies par les articles 671 et 672 du Code civil.

Certains règlements particuliers (ceux des lotissements par exemple) peuvent prescrire des distances spécifiques pour la plantation des arbres ou arbustes près de la limite de la propriété voisine.

A défaut de règlement, les distances à respecter sont les suivantes :

- si la hauteur de la plantation dépasse deux mètres, la plantation doit être effectuée à la distance de deux mètres de la limite séparative des deux parcelles,
- si elle est inférieure à deux mètres, la plantation doit être distante d'un demi-mètre.

Les conséquences du non-respect de la réglementation

Le voisin peut exiger que les arbres et arbustes, plantés à une distance inférieure à la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur légale.

Il existe trois exceptions à ce principe :

- l'existence d'un titre l'autorisant,
- la situation résultant de la division d'un terrain appartenant auparavant à un propriétaire unique.
- l'acquisition d'un droit par prescription trentenaire (si les arbres ont plus de trente ans !)

Attention, si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.



Les branches des arbres et arbustes (Articles 673 du Code civil)

Si les branches des arbres de votre voisin avancent sur votre propriété, vous pouvez le **contraindre à les couper mais pas le faire vous-même**.

De même, vous ne pouvez pas cueillir les fruits sur ces branches mais uniquement les ramasser quand ils sont tombés naturellement.

Si votre haie dépasse sur le domaine public, la mairie est en droit de la faire tailler à vos frais après mise en demeure ! (CGCT - LL2212-2-2)

Les racines des arbres et arbustes (Articles 673 du Code civil)

Si les racines, ronces ou brindilles avancent sur le terrain de votre voisin, il a le droit de les couper lui-même à la limite séparative.

Un seul conseil : Entretenez régulièrement vos arbres et haies pour éviter de pénaliser vos voisins ! Vous êtes aussi le voisin de quelqu'un d'autre et comme chacun sait : "la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres". En cas de conflit, mieux vaut trouver un arrangement à l'amiable sinon la seule solution sera le tribunal !

J.M. DUMAZERT



Relais Assistants Maternels

Les futurs parents sont invités par la CAF, la PMI et le relais à une réunion collective Samedi 18 Novembre à 9h30.

Pour toute inscription, demande d'information, prise de rendez-vous ou pour connaître les disponibilités sur le secteur :

RAM 1 Claire GRUEL et Elisabeth MAHE, 9 bis rue de Bretagne, 91850 Bouray sur Juine. Tel : 01 60 82 62 53

RAM 2 Olivia BLOC, 5 bis route de Saint Vrain, 91510 Lardy. Tel : 01 85 46 09 94

**Réunions d'information
sur l'accueil du jeune enfant
et l'emploi d'un assistant maternel**
Pour les parents et futurs parents

**Samedi 18 novembre
De 9h30 à 11h**

Relais assistants maternels entre Juine et Renarde
9 bis rue de Bretagne
91850 Bouray sur Juine
Sur inscription 01 60 82 62 53 ou 01 85 46 09 94

Bébé sur un tapis : Accompagner la psychomotricité libre du jeune enfant

Samedi matin les assistantes maternelles et les familles de jeunes enfants (dont 2 sont venues avec leur bébé) étaient invitées pour un temps d'échange avec les professionnelles de la PMI et des relais du secteur.

Après avoir rappelé rapidement quelques points théoriques, la puéricultrice de secteur nous a expliqué à quel point c'était important pour un bon développement d'installer les bébés au sol sur un tapis à partir de 2 ou 3 mois. C'est à ce moment que les mamans ont installé leur bébé sur le tapis. Nous avons pu observer qu'ils bougeaient librement de manière autonome. Ils se sont découverts par le regard et leur mouvement.

Nous avons également échangé sur le rôle de l'adulte auprès du bébé dans les temps d'éveil. Un diaporama ainsi que l'observation des 2 bébés participants ont illustré les paroles.

Vous pouvez vous procurer le dépliant « Un bébé Un tapis » au Relais Assistants Maternel au 01 60 82 62 53 en laissant un message avec votre courriel.

Prochaine séance début Février 2018, se renseigner auprès du Relais RAM pour la date exacte, l'horaire, le lieu et les inscriptions.



Le Datura

Attention Danger !

Le Datura (famille des solanacées) est originaire d'Amérique latine. Cette plante se développe de plus en plus dans les prairies, les terrains vagues et les jardins.

Le Datura est une espèce annuelle dont la période de levée s'étend du printemps à la fin d'été.

C'est une plante très vigoureuse qui peut atteindre 1,5 m de haut et plus de 2 m d'envergure. La plante fleurit en été, produit des fruits épineux (murs en cours d'automne) et jusqu'à des dizaines de milliers de graines par an.

La toxicité du Datura

Le Datura est très toxique à cause de la présence d'alcaloïdes dans l'ensemble de la plante mais en proportion plus importante dans les graines et la tige. Les principes actifs agissent sur les systèmes nerveux central et périphérique entraînant des troubles respiratoires, cardiaques et des hallucinations. La plante est toxique pour l'homme et les animaux. Aujourd'hui, des cas d'intoxications volontaires sont de plus en plus fréquents chez les toxicomanes.

On reconnaît le Datura grâce à ses longues fleurs mauves ou blanches en forme de trompette. Assez commun en France à l'état sauvage, il est parfois utilisé en fleur d'ornement.

Les principaux risques sont une hyperexcitation et de l'agressivité, des troubles de la vue pouvant durer plusieurs semaines, des convulsions, un comportement irrationnel exposant à des risques de blessures, des complications d'ordre psychiatrique : hallucinations morbides, anxiété, attaques de panique.

Seulement 4 à 5 grammes de feuilles de datura peuvent contenir une dose mortelle d'alcaloïdes. Les fleurs et les graines sont encore plus puissantes. Une forte dose peut avoir des conséquences graves comme le coma ou la mort par dépression respiratoire ou arrêt cardiaque

Attention au brûlage car le datura dégage une fumée qui est toxique pouvant provoquer des assoupissements voire des pertes de connaissance !

Autres appellations : herbe du diable, herbe aux sorciers, pomme épineuse, pomme poison, trompette de la mort, trompette des anges, stramoine.

J.M.DUMAZERT





Au théâtre à Boissy le Cutté

Le dimanche 1^{er} Octobre 2017, notre village a accueilli une représentation théâtrale à la salle des fêtes.

La pièce a rencontré un grand succès, les plus de 70 chanceux qui ont pu y assister sont tous ressortis souriants et séduits par la performance des cinq acteurs.

Le public présent nous encourage à renouveler l'expérience.

Merci à l'ASBC pour avoir aimablement prêté les rideaux de scène.

A. VAUTHIER

Un événement Théâtral

Dans votre ville

Pour votre municipalité
Le Théâtre
Darius Milhaud de Paris

Vous propose la programmation
d'un des grands succès de
l'émission :

« *Au Théâtre ce Soir* »
La comédie Policière
de Robert Thomas

« Double Jeu »

Découvrez les modalités
simples de ce projet



Agenda :

- Samedi 11 novembre : 10h15 - Commémoration, RdV dans la cour de la mairie
14h - Tournoi de belote à la salle des fêtes
- Dimanche 10 Décembre : Marché de Noël et bourse aux jouets, 10h-18h
- Mercredi 13 Décembre : Distribution du colis des Anciens à partir de 10 h 30



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : SYLVIE SECHET, ALINE VAUTHIER, JURGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULON, MARCEL DUBOIS, J-MICHEL DUMAZERT.